

MEETING ANTICLÉRICAL À PARIS...

Le *Comité National pour la signature de l'Appel aux laïques*, lancé en 1980 et devenu pétition nationale le 17 janvier 1981, appelait à une manifestation le 31 janvier dernier à Paris, porte de Pantin. Ce meeting qui regroupait 10.000 personnes se déroula sous la présidence d'A. Hébert, en présence d'un observateur du CNAL. Y prirent notamment la parole les membres du *Comité organisateur*: F. Chaintron, P. Lambert, B. Bolzer et R. Labrusse.

Nous reproduisons ci-dessous l'intervention de B. Bolzer et la proclamation adoptée à l'issue de cette manifestation qui fut un succès reconfortant pour tous les laïques de ce pays...

"La défense de la laïcité s'intègre dans le combat de la classe ouvrière pour la défense de ses acquis"
A. Hébert.

INTERVENTION DE BERNARD BOLZER:

Mes camarades, je viens d'un département où 39 communes n'ont pas d'école publique, d'un département qui ne connaît pas l'enseignement agricole public, d'un département où nous nous heurtons jour après jour, aux hobereaux, pour donner à l'école laïque la possibilité de vivre.

Inutile de dire, dans ces conditions, que nous ne venons pas ici pour rallumer la guerre scolaire. La guerre scolaire, nous la vivons tous les jours et elle n'est pas notre fait.

Nous accuser de rallumer la guerre scolaire ce serait un peu comme si on accusait les travailleurs polonais de s'être jetés sous des chars russes.

Non, nous ne rallumons pas la guerre scolaire, nous sommes ici parce que l'Ecole Laïque est agressée depuis 24 ans, parce que l'Ecole Laïque est agressée et que nous ne l'acceptons pas.

Depuis 24 années ont été menées conjointement deux offensives contre l'école. Deux offensives complémentaires.

La première a consisté à aider de façon outrancière l'enseignement privé, cependant qu'on refusait au service public les moyens pour remplir sa mission.

La seconde consiste à dénaturer le caractère même de l'Ecole Laïque en s'attaquant à ses structures.

C'est en songeant à ce second type d'attaque que certains parmi nous ont pris l'initiative de lancer en 1980 un "*Appel Aux Laïques*".

Cet Appel a été largement entendu par les défenseurs de la laïcité; il a aidé, à un moment où les problèmes de fond qu'il posait étaient bien souvent escamotés, à une prise de conscience parmi les laïques de France.

Il n'est pas inutile ici, cet après-midi, de rappeler les grandes lignes de cet Appel.

Nous disions: «*Sous couvert de participation des usagers à la gestion du service public, il s'agit de transformer les structures de l'école pour la soumettre à l'ingérence des groupes de pression de toute nature à*

travers une série de conseils, conseil d'école, équipe éducative, conseil de secteur, conseils multipartites...

Nous ajoutons: «*Au delà de l'agression contre les enseignants, c'est la laïcité de l'école que condamne cette entreprise dont l'objectif est la mise en œuvre d'un enseignement imprégné d'une idéologie par des éducateurs en tutelle...*».

Aujourd'hui, dans un autre contexte, "*l'Appel aux laïques*" garde toute sa signification.

Depuis le 10 mai, les tenants de l'enseignement privé ne manquent pas de se faire entendre; journaux, chaînes de radio et de télévision leur sont largement ouverts.

Les cléricaux ont beau jeu de s'exposer en martyrs; qu'ils ne comptent pas sur nous pour les plaindre et jouer les pleureuses, car force nous est de constater que, pour eux, depuis le 10 mai, c'est le changement dans la continuité; une continuité qui porte un chiffre: 22%.

Le privé voit ses crédits augmenter de 22%. Le privé voit ses contrats maintenus. Le privé reçoit des assurances concernant le respect des lois scélérates antilaïques.

Et pendant ce temps-là, ce que l'on propose aux laïques, c'est de changer leur école.

Pendant ce temps là, on écoute moins ceux qui réclament des postes, des moyens nouveaux pour la bonne marche du service public, que ceux dont l'objectif est de créer des communautés scolaires autogérées.

Aujourd'hui encore, je crains que, sous un vocabulaire nouveau, on travestisse notre idéal laïque.

Et ce ne sont pas les propos de SAVARY rapportés par *le Monde* en juin dernier qui peuvent nous rassurer. Ne déclarait-il pas: «*Le pluralisme des idées, des croyances trouveront leur liberté d'exercice au sein du service public laïque d'Education*».

Dans notre département de Loire-Atlantique, un candidat député clarifiait - s'il est possible d'être plus clair - la pensée du ministre: «*Ainsi, disait-il, les enfants pourront recevoir un enseignement religieux dans le temps scolaire. Ainsi, disait-il, les prêtres pourront y enseigner...*».

Mes camarades, il ne faut pas confondre ministre des cultes et ministre de l'Education Nationale!

L'école pour laquelle nous nous battons, ce n'est pas celle là.

Nous nous battons pour l'école laïque, pas pour l'école des curés et des patrons.

Alors mes camarades vigilance.

Rappelez-vous, déjà HABY par l'intermédiaire des *Conseils d'école* avait voulu mettre l'école sous la tutelle de groupes de pression locaux. Ces conseils existent toujours et les projets de ZEP prônés par l'actuel ministère pour lutter contre l'échec scolaire risquent d'augmenter leur côté néfaste. N'oublions pas en effet, que la mise en place du soutien contre les retards scolaires entre dans l'attribution de ces conseils. Nous n'avons pas arraché l'école des mains des curés, des patrons, des notables locaux, pour la leur réoffrir sur un plateau.

N'en déplaise à Monsieur SCHWARTZ, notre école nous y tenons, elle a ses qualités, elle a sa nécessité pour la classe ouvrière.

M. SCHWARTZ, lui, n'a sans doute jamais eu besoin de l'école publique et de ses enseignants; il fait partie de ceux auxquels leurs parents peuvent offrir des précepteurs. Les enfants de la classe ouvrière n'ont pas cette chance, et n'en déplaise à M. SCHWARTZ, la classe ouvrière a apprécié le travail fait par ces instituteurs qu'il décrie tant dans son rapport.

Mais, chers camarades, ne trouvez-vous pas bizarre que l'actuel ministère de l'Education Nationale ait pu confier à un tel M. SCHWARTZ un rapport aussi important?

On aurait voulu une fois de plus porter un mauvais coup à l'école publique qu'on n'aurait pas fait autrement.

C'est pourquoi je pense qu'il faut mieux parler de complot SCHWARTZ plutôt que de rapport SCHWARTZ.

Ce complot SCHWARTZ entre dans la droite ligne des attaques contre l'école, il s'insère bien dans le double aspect du combat des cléricaux.

Ils se battent sur deux fronts nos ennemis, ils se battent sur deux fronts et ne portent pas toujours le même maillot.

Le premier front consiste à maintenir pour leur école tous ses privilèges, ses subventions, son caractère propre.

Le second front est tout aussi dangereux: il consiste à délaïciser notre école en l'ouvrant, j'allais dire en la livrant, aux groupes de pression, cela au nom de l'autonomie, de la cogestion, de l'autogestion, la démocratisation de la gestion.

Ce danger n'est pas négligeable, et, mes camarades, il est important qu'à la lumière de tout cela, nous nous battions tout aussi également sur ces deux fronts en ne négligeant ni l'un, ni l'autre.

Il est nécessaire que nous demandions nous aussi, comme l'on fait nos camarades du SNI en juillet à leur congrès, de remettre sur le chantier au niveau du CNAL le problème de la gestion de l'école. Les ennemis de l'Ecole Laïque sont aux aguêts prêts à utiliser toutes les situations, prêts à emprunter la moindre porte qui s'ouvre. Fonds publics à l'école publique abrogation des lois antilaïques abrogation des Conseils d'école OUI, cent fois OUI mes camarades. Mais aussi, faisons en sorte que demeure l'Ecole Laïque. N'oublions pas que les mots peuvent cacher de tristes réalités; ne construisons pas des lendemains qui déchantent.

Une banderolle le rappelle dans cette salle, sa brièveté en fait la force: "*L'Ecole Autogérée ce sera l'école aux curés*", ensemble gardons la nôtre, la classe ouvrière en aura besoin.

Les 10.000 manifestants PROCLAMENT:

- La réalisation effective du droit pour tous à l'enseignement et à la formation est une tâche fondamentale pour la démocratie et relève de la responsabilité des pouvoirs publics.

Fidèles à la tradition républicaine fondée sur la séparation des Eglises et de l'Etat,

- ils s'engagent à poursuivre le combat pour le respect de la laïcité absolue de l'école;

- ils affirment le droit des parents au respect de la liberté de conscience, ce qui implique que la religion catholique, comme toute autre opinion religieuse, politique ou philosophique, soit considérée comme une affaire privée;

- ils constatent que les empiètements successifs de l'enseignement privé (à 95% confessionnel) ont conduit à une dégradation continue de l'école laïque et républicaine, asphyxiée par manque de moyens alors que des milliards et des milliards sont octroyés aux écoles privées;

- ils constatent que cette politique de subvention à l'enseignement privé au titre des lois antilaïques (plus particulièrement au titre des lois Debré et Guermeur) est étroitement reliée au détournement des fonds prélevés sur la taxe d'apprentissage subventionnant l'enseignement patronal dans les CFA, alors que les établissements publics que sont les LEP sont progressivement privés de tous moyens;

- ils constatent que de toute part et de tout côté on vide de tout sens la mission de l'école, qui est celle de transmettre le savoir. Cette mission est vidée totalement de tout son contenu car, sans moyens, il est impossible d'offrir aux jeunes générations ce qui est nécessaire à l'acquisition des connaissances.

Des moyens, il y en a! Et c'est pourquoi, face à l'œuvre destructrice de l'école conduite plus particulièrement par les gouvernements Giscard-Haby-Beullac, ils estiment, avec les millions de parents d'élèves, que le gouvernement et la majorité de l'Assemblée nationale issus des votes des 10 mai, 14 et 21 juin ont le devoir d'abroger les lois antilaïques.

- Ils se prononcent pour le renforcement du service public de l'Education nationale, seul garant de la laïcité à laquelle ils proclament leur profond attachement.

Ils constatent:

- que l'offensive menée par les forces réactionnaires et cléricales dans un esprit de revanche sur l'œuvre scolaire de la République se situe au centre d'une remise en cause plus fondamentale des droits et acquis des travailleurs;

- que l'offensive antilaïque ordonnée par un ensemble de textes, notamment les lois Debré et Guerneur d'une part, les réformes Faure et Haby d'autre part, tend à substituer à l'école laïque, seule respectueuse des convictions et idées de chacun, un «*service unifié pluraliste de l'Education*» institutionnalisant la notion cléricale du caractère propre des établissements.

Dans la perspective de la mise en place d'un «grand service public unique et laïque de l'Education nationale», ils considèrent que les établissements d'enseignement et de formation actuellement hors de l'Education nationale qui voudront continuer à recevoir des fonds publics devront s'y intégrer totalement, et que tous leurs personnels devront pouvoir rejoindre les cadres de l'Education nationale dans les conditions statutaires de titres et de rémunérations. Les établissements qui refuseraient cette intégration ne pourraient prétendre à aucun financement sur les fonds publics.

Ils affirment que la laïcité, qui implique le respect des opinions et des croyances des élèves et des familles, doit être garantie par:

- la définition au niveau national des objectifs et programmes d'enseignement;
- la stricte application aux personnels du statut de la fonction publique et des statuts particuliers;
- la liberté pédagogique de l'enseignant dans le cadre des dispositions réglementaires;
- l'attribution à l'Education nationale des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission:

Obtention immédiate de moyens assurant à l'enseignement public et laïque les conditions d'un fonctionnement décent;

Fonds publics exclusivement à l'école publique!

Abrogation immédiate des lois antilaïques Debré et Guerneur, ainsi que du statut particulier d'Alsace-Moselle.

Ils refusent tout système qui reviendrait à mettre l'enseignement public sous la coupe de féodalités locales et de groupes de pression idéologiques ou économiques, proclament leur opposition résolue à une école «*autogérée*» ou «*cogérée*» par des conseils qui remettrait en cause le statut laïque de l'école, le statut de la fonction publique, l'exercice de l'action syndicale.

- Les manifestants laïques rassemblés à Paris le 31 janvier 1982 ont conscience que leur engagement prend place dans l'inéluctable combat pour la défense des libertés démocratiques, et en prolongement de ce rassemblement, ils appellent tous les travailleurs, tous les démocrates, tous les laïques, à se mobiliser pour faire de la manifestation prévue le 9 mai prochain au Bourget, à l'appel du CNAL, une imposante manifestation de masse.

CONTRE LES COMITÉS LOCAUX POUR L'EMPLOI...

«Par contre, le C.C.N. de FORCE OUVRIÈRE se montre particulièrement circonspect sur le rôle et l'utilité des comités locaux ou de bassins de l'emploi qui, à partir de structures nouvelles composées des élus locaux, des interlocuteurs sociaux et des représentants d'associations, ne peuvent que se substituer aux organismes publics ou paritaires chargés de l'emploi, et par extension se former en comités économiques et sociaux locaux, préparant la planification démocratique et l'autogestion.

Le C.C.N. de FORCE OUVRIÈRE CONFIRME son hostilité à toute déviation conduisant à la mise en place de structures néocorporatistes se substituant, donc s'opposant, aux syndicats et organisations politiques, parties constituantes de la démocratie.

Le C.C.N. RAPPELLE, une nouvelle fois, qu'il est hostile à ce que, sous prétexte du droit d'expression des travailleurs, soient mises en place des structures diverses comme les conseils d'atelier qui conduiraient à écarter le mouvement syndical. En matière, l'opposition du C.C.N. de FORCE OUVRIÈRE ne se limite pas au secteur public, nationalisé ou non, c'est ainsi qu'il CONFIRME son refus de voir créer des conseils d'atelier, de bureau, de service, d'établissement, d'entreprise».

J'en connais qui nous diront une fois de plus, que cela ne mène pas loin, que cela manque de tonus, que cela n'a rien de révolutionnaire.

Ce sont ceux, par exemple, qui nous invectivent régulièrement dans leur journal (1) nous accusant de capituler honteusement devant le bureau confédéral de la C.G.T.F.O.

Ce sont ceux, aussi, qui vont chercher dans la C.F.D.T., le moyen de donner libre cours à leur activisme irréflecti (on se défoule comme on peut) en même temps qu'ils trouvent dans des déclarations d'E. MAIRE des motifs de satisfaction, sous prétexte que celui-ci a apostrophé le gouvernement qui n'irait pas assez loin et assez vite dans la réalisation de réformes.

Dans les réformes en question, c'est plus particulièrement le rapport AUROUX qui était visé dans le «*cri*», d'E. MAIRE, non pas parce que les propositions de ce rapport ne visent ni plus ni moins qu'à ouvrir la route à la dislocation du syndicalisme confédéré, mais au contraire, parce qu'il ne va pas assez vite dans la voie de cette dislocation, par la mise en place, entr'autre, des conseils d'ateliers.

C'est donc avec beaucoup de clairvoyance que les membres du C.C.N. de la C.G.T.F.O. ont, non seulement réaffirmé les principes fondamentaux de l'indépendance syndicale, mais qu'ils ont condamné les applications pratiques que l'on tente d'imposer aujourd'hui aux militants ouvriers, applications pratiques qui conduiraient inmanquablement à la disparition de cette indépendance syndicale.

Les adversaires de l'existence des syndicats de classe, ont de la suite dans les idées. Il est vrai que, puisant pour la plupart ces idées dans la doctrine sociale des pères de l'Eglise, ils pensent avoir l'éternité pour eux. Mais les contradictions du système de la propriété privée des moyens de production se révélant chaque jour plus insurmontables, il leur faut bien tenter d'accélérer le processus d'intégration et de dislocation. Ce qui amène E. MAIRE et ses amis à élever le ton.

Mais ce qui amène aussi les syndicalistes authentiques, interprètes des vrais intérêts de la classe ouvrière, à résister et à rappeler les limites qu'ils ne franchiront pas.

La bataille permanente que nous menons contre les tenants d'un syndicalisme intégré essentiellement représenté par la C.F.D.T., continue donc, mais avec cette dimension nouvelle, que les intégrationnistes sont maintenant directement au gouvernement et qu'ils appartiennent nombreux au parti socialiste né à Epinay.

La discussion entre JAURÈS et LAGARDELLE au Congrès des socialistes de 1908, celle entre BLUM et DEAT-MARQUET, à celui de 1933, loin d'être dépassée, est toujours d'actualité. Faisant suite à ce congrès socialiste de 1933, un livre intitulé «*Ordre, Autorité, Nation*» était publié, qui reproduisait les interventions de MONTAGNON, MARQUET et DEAT.

Cet ouvrage était complété par des commentaires de Max BONNAFOUS interpellant Léon BLUM: «*Je vous le dis sans aucune intention impertinente, il m'a semblé en vous lisant que vos conceptions "dataient un peu"*». D'autres disent aujourd'hui «*archaïques*».

S'agissant de la défense de l'indépendance syndicale, du refus d'intégration sous quelque forme que ce soit, de l'action contre tous les néos, nous demeurons des archaïques, et cela d'autant plus que les adversaires de la classe ouvrière manifestent une constance remarquable CAR IL N'Y A AUCUNE DIFFÉRENCE FONDAMENTALE ENTRE:

- Albert de MUN, déclarant en 1892:

«*L'organisation professionnelle pour laquelle nous demandons la liberté la plus large, donnera le moyen d'assurer la représentation publique du travail dans les corps élus de la nation*».

- PÉTA IN expliquant le 1er mars 1941:

«*En réalité, les causes de la lutte des classes ne pourront être supprimées que si le prolétaire qui vit aujourd'hui accablé par son isolement, retrouve dans une communauté de travail, les conditions d'une vie digne et libre... Cette communauté, c'est l'entreprise. Sa transformation peut, seule, fournir la base de la profession organisée, qui elle même est une communauté de communautés... Tel devra être l'objet d'une*

(1) «*ESPOIR*», organe de la C.N.T.F., qui notamment dans son numéro 977 du 20.12.81, écrit «*les gauchistes et autres anarchistes qui hantent les couloirs de F.O. sont priés de se remuer et de se montrer un peu...*» et qui publie un dessin non seulement odieux mais complètement idiot, assimilant la C.G.T.F.O. à une organisation fasciste!!! Les militants de la C.N.T.F. qui ont rédigé cette insanité se révèlent une fois de plus pour ce qu'ils sont: ignorants, sectaires, irrationnels, incapables de s'aérer hors de leur guettho, par peur, sans doute, de se frotter aux vraies réalités de la lutte des classes.

première loi sur l'organisation professionnelle. Cette loi créera des organismes simples, qui ne seront pas des organisations de classe, mais des comités sociaux ou patrons, techniciens et ouvriers, rechercheront ensemble les solutions des problèmes actuels dans une commune volonté de justice...».

-de GAULLE s'exprimant le 4 janvier 1948:

«L'Association, qu'est-ce à dire ? D'abord, ceci, que dans un même groupe d'entreprises, tous ceux qui en font partie, les chefs, les cadres, les ouvriers, fixeraient ensemble, entre égaux, avec arbitrage organisé, les conditions de leur travail, notamment les rémunérations... Mais les activités françaises étant ainsi rendues cohérentes par l'Association, leurs représentations pourraient et devraient être incorporées à l'Etat. Quelle importance prendrait alors un Conseil de la République où elles siègeraient en même temps que les représentants des assemblées locales!».

- LES CAHIERS DU CERES, précisant dans leur programme en 1972,

...«Le contrôle ouvrier donne prise aux travailleurs sur la gestion de l'entreprise, puisqu'il se traduit concrètement par un pouvoir de veto qu'ils exercent sur l'embauche et le licenciement, l'organisation du travail - horaires, détermination des cadences, aménagement et affectation des postes de travail - l'application de la classification professionnelle, la répartition des salaires et la nomination de la maîtrise, MAIS IL NE TRANSFÈRE PAS LA GESTION DE L'ENTREPRISE AUX TRAVAILLEURS... En matière disciplinaire les sanctions seront prononcées et décidées par les représentants des travailleurs et non plus par la direction du personnel, l'échelle des sanctions sera déterminée par le Comité».

- LA C.F.D. T., qui veut que les «comités locaux de l'emploi» tripartites (patrons, syndicats, élus politiques) «BÉNÉFICIAIRE D'UNE STRUCTURE JURIDIQUE DÉFINISSANT LES POUVOIRS DU COMITÉ, PAR RAPPORT AUX ADMINISTRATIONS ET AUX POUVOIRS PUBLICS, POUR «TRANSFORMER PROGRESSIVEMENT LE COMITÉ LOCAL DE L'EMPLOI, AFIN DE TRAITER DE L'ENSEMBLE DES PROBLÈMES QUI CONCERNE LA VIE SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE DE LA LOCALITÉ, AFIN DE CONTRIBUER AU PLAN DÉMOCRATIQUE».

J'ai eu l'occasion d'entendre il y a quelques jours, au cours d'une réunion officielle, les représentants de l'Union Régionale C.F.D.T. d'Aquitaine, réclamer la constitution d'une «Chambre Régionale du Travail».

Un camarade s'est penché vers moi pour me dire «*Mais c'est MUSSOLINI!*».

Si les représentants en question de la C.F.D.T. avaient entendu, ils se seraient certainement superbement indignés. A tort, car la logique de leurs idées conduit inmanquablement à l'état corporatiste. Contre ce coporatisme là, on nous trouvera toujours dressés, aux côtés de ceux qui savent ou finit la politique de la présence et ou commence l'intégration.

Jo. SALAMERO

LA ZONE...

Après laZUP, la ZIP et la ZAP... voici la ZEP à l'ordre du jour: la zone d'éducation prioritaire. La formule est née au sein fécond de la C.F.D.T. au cours d'une campagne dont elle fut le thème l'année scolaire dernière. Le gouvernement socialo-communo-C.F.D.Tiste se devait d'apporter une existence légale à la ZEP par la circulaire ministérielle du 28.12.81.

Au terme du texte officiel cette innovation aurait pour but la lutte contre les inégalités devant l'école et plus généralement contre les inégalités sociales, objectif dont la générosité n'a d'égale que l'ambition.

Il va de soi que cette action éducative s'exercera dans les zones où se cantonnent les catégories les plus défavorisées, c'est-à-dire qu'elle est destinée aux petits zonards de la ZUP qui sont les enfants des travailleurs. A cet égard 1.700 postes ont été inscrits au budget de 1982 sous la rubrique des ZEP.

On ne saurait que s'en réjouir s'il s'agissait de créer des classes dans les banlieues ou d'éviter des suppressions afin de diminuer les effectifs par classe. Mais il apparaît que la création de ZEP comporte d'autres implications.

L'institution d'une ZEP sera conditionnée par la définition préalable d'un «*projet éducatif propre*» à la zone.

La préparation de ces projets fera l'objet « d'une étroite collaboration entre les équipes éducatives des différents établissements intéressés, les usagers, les élus locaux directement concernés et d'autres partenaires du système éducatif, afin que soit effectué le choix des différentes interventions spécifiquement adaptées aux publics concernés. Il est en effet particulièrement important que non seulement les enseignants mais l'ensemble des acteurs du système éducatif se saisissent eux-mêmes des solutions à apporter aux difficultés qu'ils constatent. Dans cet esprit, il est également indispensable que les différents conseils d'établissement intéressés se prononcent sur ces projets... Aussi, une importance particulière doit-elle être donnée à l'organisation d'une large concertation, à l'institution d'une coopération réelle avec les responsables régionaux et locaux concourant aux mêmes objectifs, et à la participation active de tous les membres de la communauté éducative ».

La réalisation du projet sera confiée à des équipes d'animation qui devront: « à partir des personnels en place, rassembler des hommes et des femmes intéressés par cette activité, animés d'un souci de dialogue et disposant déjà d'une certaine expérience dans le domaine socio-éducatif... Le rôle de ces équipes, auxquelles pourraient s'adjoindre certains partenaires du système éducatif (parents d'élèves, élus...), sera tout aussi déterminant tant dans la phase d'élaboration du projet, au cours de laquelle elles faciliteront les contacts indispensables entre les conseils d'établissement, les équipes éducatives et les partenaires intéressés, qu'à l'occasion de sa mise en œuvre où elles joueront un rôle d'animation, de coordination, de suivi et d'évaluation des actions ».

Heureux enseignants dont le travail sera désormais évalué par des hommes et des femmes intéressés, disposant d'une certaine expérience dans le domaine socio-éducatif!

Pour éclairer encore sur l'esprit du législateur il n'est pas inutile de se reporter aux sources, en l'occurrence la voix de Patrice Béghin, secrétaire général du SGEN-CFDT. Transportons-nous donc au dîner-débat organisé par la revue *Education* sur le thème « Une éducation décentralisée ». Dans le compte-rendu publié par ladite revue (n° 476 du 7/1/82) on peut lire: « C'est alors que sont survenues quelques interventions positives, parmi lesquelles celle de Patrice Béghin, secrétaire général du SGEN-CFDT. A son avis, il faut considérer la décentralisation comme « une chance à saisir et non une fatalité », car elle peut être à la fois un outil de lutte contre l'échec scolaire (création des ZEP) et un ciment de la solidarité régionale en associant les usagers à la gestion ».

Ainsi les ZEP, outre leur image philanthropique, s'inscrivent dans le cadre de cette « éducation décentralisée » dont les vertus furent exaltées à ce dîner-débat en présence de Savy représentant du ministre et de Eck, chef adjoint du cabinet, par le professeur A. Prost, expert de la C.F.D.T. au VIIème plan. Selon le compte-rendu, A. Prost expose sans fard les tares héritées du passé en matière d'éducation:

« Cette centralisation s'est opérée pour deux raisons:

- l'impossibilité d'organiser des carrières dans un système décentralisé;
- la volonté de soustraire l'instituteur (employé municipal) à la tutelle du maire et du curé. C'est la centralisation qui a permis d'imposer la laïcité ».

Farouche partisan de la décentralisation, il commente: « Une décentralisation régionale des programmes ne servirait à rien si les professeurs n'ont pas reconquis une autonomie de tâches. Celle-ci ne se confond pas avec une liberté individualiste: elle se conçoit au contraire par rapport à la notion d'équipe pédagogique et à celle de projet pédagogique, dont l'organe logique est le conseil d'établissement qui doit pouvoir élire le directeur (sinon il restera un conseil croupion) ».

Et le rapporteur poursuit: « parce qu'il n'y a pas de démocratisation sans équipe pédagogique sans un minimum de cooptation (facteur de souplesse), il faut qu'une cooptation fonctionnelle soit possible pour que les enseignants soient en mesure de créer leurs équipes (cooptation, ici, n'a évidemment rien à voir avec le recrutement: Prost ne dit pas, comme quelques-uns ont feint de comprendre, que les enseignants doivent se recruter par cooptation, mais que c'est à eux, une fois recrutés, de se constituer en équipes de travail cooptées) ».

Autrement dit, les enseignants ne seront pas recrutés par cooptation... à condition qu'une fois nommés dans l'établissement ils soient obligatoirement volontaires pour se constituer en équipe cooptée. On ne peut concevoir logique plus catholique.

Les Inspecteurs d'Académie eux-mêmes, générateurs de centralisation comme chacun sait, n'auront qu'à bien se tenir, avertis par Noël Josèphe, député-maire socialiste président du Conseil régional Nord-Pas de Calais, qui voit dans la décentralisation une possibilité enfin d'accorder: « aux parents d'élèves la place qui leur revient dans une gestion tripartite du service public. La décentralisation ne sera pas seulement le transfert

des pouvoirs, mais leur répartition nouvelle: «*Les Inspecteurs d'académie ne deviennent pas des sous-ministres dans leur département. Il va falloir qu'ils sachent qu'il existe un pouvoir politique, celui du suffrage universel, qui travaillera avec eux et qui aura son mot à dire dans les affaires scolaires*».

A ce dîner-débat participait également Louis Astre, personnalité de la F.E.N., homme de compromis jusqu'à la compromission, qui propose une direction bicéphale pour les établissements scolaires: «*Il serait peut-être judicieux de séparer les deux fonctions et de faire coexister «un administrateur à compétence limitée pour les tâches de gestion et à côté, quelqu'un élu par ses pairs pour assurer la coordination pédagogique*».

Il est vrai que L. Astre pose en préalable à la décentralisation l'unification des écoles publiques et privées dans un grand service public.

Qu'importe, estiment les commentateurs de l'Education, l'essentiel est que «*personne n'ait rejeté l'idée même de décentralisation*». C'est vrai: le rapporteur de la question laïque au congrès de la F.E.N., Louis Astre lui-même, n'a-t-il pas fait adopter la revendication «*d'un grand service renouvelé, ouvert et décentralisé*»?

Reste à savoir les bénéfiques qu'en tireront les petits zonards des Z.E.P., voués au projet éducatif propre à leur quartier, établi par les braves gens des A.S.F. et de la F.C.P.E., l'élu communiste autogestionnaire et l'aumônier cégétiste de la ZUP.

Décidément, E. Faure inventait la participation, Guerneur le caractère propre, Giscard-Haby les conseils d'école; avec les ZEP Mitterrand-Savary inaugurent le projet éducatif propre, en attendant de mettre en place un grand service public ouvert et décentralisé: c'est le changement accéléré dans la continuité.

Serge MAHÉ.

NOUVELLES BRÈVES...

UN PLAYBOY OUBLIÉ

«*Voici un lutteur, 46 ans, ancien instituteur... une figure capitale et typique de notre époque*», c'est ainsi que la revue *Playboy*, dans son numéro de décembre, présente A. Henry promu - rappelons le - au fauteuil de ministre du temps libre.

Au cours de l'interview qui lui fut accordée, A. Henry expose dans les colonnes charitables de la revue sexy son projet concernant l'organisation des loisirs: 300.000 places de camping, le chèque-vacance, les équipements en basse montagne, une campagne de sensibilisation sur les prix abusifs... une économie qui ne sera pas obsédée par «*le souci de créer artificiellement des besoins*».

Comme il est normal dans *Playboy* on questionne A. Henry sur la «*révolution sexuelle*». Le ministre répond par une jolie formule littéraire: «*C'est une question délicate qui touche aux ressorts les plus intimes des individus*», voulant sans doute désigner par là les sphincters.

Mais il apparaît que le nouveau ministre du temps libre n'a rien appris de l'ancien secrétaire de la F.E.N. et réciproquement, lorsqu'il déclare: «*depuis quelques décennies, les choses ont progressivement évolué: l'Eglise s'adapte à son temps*», appréciant «*l'avancée que représente l'encyclique du pape sur le syndicalisme et les droits des travailleurs*». A défaut d'étonnement, on se sent pris de pitié.

Il est vrai qu'il s'agit de *Playboy* et l'on peut toujours tourner la page.

LES NOUVEAUX CROISÉS

Le bureau confédéral de la C.G.T. comportait déjà depuis l'an dernier une sœur dominicaine, il vient de s'enrichir d'un prêtre ouvrier, le père Bernard Lacombe. Le clergé monte dans l'appareil de la C.G.T. et l'on pourrait bien un jour voir le faciès finaud de Krasucki remplacé par celui d'un camarade évêque.

Mais le P.S. ne sera pas en reste. Sœur Thérèse Marguerite, religieuse de l'ordre d'Evron, ne vient-elle pas d'être désignée comme candidate du *Parti Socialiste* dans le canton de Vibraye (Sarthe). Sœur Marguerite est d'ailleurs trésorière de la section socialiste de Vibraye depuis juin 1981. Au moins, avec les bonnes sœurs les socialistes s'éviteront les problèmes posés par cette conseillère municipale socialiste des Côtes du Nord qui envoyait ses enfants à l'école privée.

Mieux, au titre d'élue locale, et selon les principes du CNAL, sœur Marguerite pourra pieusement participer aux projets éducatifs des écoles laïques de la commune.

Grand Dieu! Une vache n'y retrouverait pas son veau, ni un social-démocrate sa gauche de sa droite.

L'ANARCHO-SYNDICALISTE

Organe de l'*Union des Anarcho-Syndicalistes*

Nouvelle Série

Prix: le numéro, 3,00 F; Abonnement 10 numéros: 30,00 F; Abonnement de soutien: 60,00 F

C. C. P. PARENT Nicole N° 61 12 15 G LYON.

CORRESPONDANCE: L'Anarcho-syndicaliste, BP132, 44800 St-HERBLAIN -

Le Gérant : A. HEBERT

Imprimerie BLUTEAU - NANTES
